

« Quel environnement au XXI^e siècle ? Environnement, maîtrise du long terme et démocratie »

Comptes rendus des ateliers

Nous poursuivons dans ce numéro la publication des comptes rendus d'atelier du colloque de Fontevault.

Ce colloque international, qui a eu lieu les 8, 9, 10 et 11 septembre 1996 à l'abbaye de Fontevault, était organisé par le ministère de l'Environnement, l'Association Germes, l'Association des Ingénieurs du génie rural, des eaux et forêts (Aigref), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), l'Institut français de l'environnement (Ifen), l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Centre d'activités régionales du plan bleu pour la Méditerranée (Pnue), The World Future Studies Federation (WFSF) ; Futuribles International, l'association Natures Sciences Sociétés-Dialogues, le Centre de prospective et de veille scientifique (Drast), avec le soutien financier de la Commission européenne et parrainé par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, the Institute on International Environmental Governance (États-Unis), l'Institut des sciences de l'environnement (université du Québec).

À l'approche du passage à l'an 2000, ce colloque avait trois objectifs :

– dégager les grandes tendances d'évolution de l'environnement au siècle prochain à partir d'une confrontation des travaux de prospective actuellement menés sur ce thème dans le monde (« Les futurs anticipés ») ;

– mettre en débat les approches, projets ou propositions (tel que le développement durable) dessinant des futurs souhaitables dans ce domaine et les moyens d'y parvenir (« Les futurs souhaitables ») ;

– et enfin, s'interroger, à la lumière des expériences récentes et d'une appréciation des marges de manœuvres futures, sur les chances d'une réelle « gouvernabilité » et prise en compte à long terme de l'environnement compatible avec la démocratie tant aux échelles nationales qu'internationales (« Les futurs gouvernables »).

Le colloque de Fontevault se situait ainsi au croisement de deux préoccupations majeures : faire prendre conscience des transformations profondes que devra connaître la problématique de l'environnement dans les décennies à venir et mener une réflexion collective sur les conditions d'une prise en compte effective du long terme dans nos sociétés modernes et démocratiques.

Pour plus de renseignements, s'adresser au secrétariat :

Centre de prospective et de veille scientifique, tour Pascal B, 92055 Paris La Défense

Tél. : 01.40.81.63.23 ; fax : 01.40.81.63.96

Courriel : prepoint@drast.equipement.gouv.fr

Atelier 11 – Quels instruments pour la gestion à long terme : comparaison des approches imposées et négociées

Président : Lennart Lundqvist – Animateur : Bernard Barraqué

L'environnement offre un exemple typique du paradoxe démocratique de la fin du xx^e siècle : alors que l'horizon de la planification s'accroît, et que son objet se complexifie, appelant à un resserrement de l'expertise sur des spécialistes, la transparence des choix et la participation du public deviennent des revendications générales. Cette question a été évoquée dans plusieurs ateliers ; l'atelier 11 a été consacré à une confrontation et à une analyse des méthodes employées dans différents pays développés pour associer le public aux décisions, et plus largement aux approches de médiation, de construction préalable de consensus, d'apprentissage collectif, permettant en principe d'atteindre une gestion plus durable.

Compte tenu des propositions de communications, l'atelier a débuté par une présentation des différences et des ressemblances entre les contextes culturels des politiques publiques dans les pays. Avec Joseph Szarka tout d'abord, on a cherché à situer la France et la

Grande-Bretagne l'une par rapport à l'autre, et ensemble par rapport à d'autres pays. Reprenant une classification d'O'Riordan en quatre « styles de régulations » (oppositionnel/consensuel/autoritaire/corporatiste), l'auteur a situé a priori la France dans le style autoritaire, et la Grande-Bretagne dans le consensuel, les États-Unis et l'Allemagne représentant respectivement en théorie plutôt les premier et quatrième styles.

Szarka a toutefois montré que depuis le début, mais surtout depuis une dizaine d'années, la politique de l'environnement rapproche en fait les cas Français et Britannique : accent mis d'abord sur la maîtrise de la pollution (et moins sur la nature), mélange dans les deux pays des styles de gouvernement autoritaire et consensuel, soutien formel du public au thème de l'environnement, sans changement corollaire de pratique. De plus, des signes récents de changement sont perceptibles dans les deux cas, avec une ouverture et un fonctionnement plus conflictuel des réseaux de politique :